



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-031-2021-04

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pole Efficience

IDF-2021-04-09-00007 - Arrêté DOS n°2021-1403 [??] Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites [??] «CERBALLIANCE IDF SUD» sis, 41 rue du Bois Chaland Parc d'activité du Bois Chaland [??] Bât. B lot 17 à LISSES (91090) (14 pages) Page 3

IDF-2021-04-13-00012 - Arrêté n° DOS- 2021/ 1418 [??] portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites [??] «LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » [??] sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) (7 pages) Page 18

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Secrétariat de Direction

IDF-2021-04-14-00005 - ARRETE relatif à une autorisation d'entrée sur le territoire en milieu confiné du macroorganisme Cotesia sesamiae Cameron (Hymenoptera, Braconidae, Microgasterinae) syn Cotesia typhae. (4 pages) Page 26

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2021-04-13-00013 - ARRETE PORTANT SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE REPOS DOMINICAL PRESENTEE PAR LA SOCIETE EIFFAGE GENIE CIVIL, POUR SON INTERVENTION SUR LE SITE DE CREATION DE LA LIGNE 15 DU METRO, LOT T2B (SITE CHC) (2 pages) Page 31

IDF-2021-04-14-00006 - Décision n° 2021-44 du 14 avril 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'Unité départementale de Seine Saint Denis [??] de la DRIEETS d Ile-de-France [??] (4 pages) Page 34

IDF-2021-04-13-00010 - Décision n° 2021-45 du 13 avril 2021 [??] portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'Unité départementale des Hauts de Seine de la DRIEETS d Ile-de-France (7 pages) Page 39

IDF-2021-04-13-00011 - Décision n°2021-46 du 13 avril 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim [??] de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d Oise (3 pages) Page 47

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00007

Arrêté DOS n°2021-1403

Portant autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale multi-sites
«CERBALLIANCE IDF SUD» sis, 41 rue du Bois
Chaland Parc d'activité du Bois Chaland
Bât. B lot 17 à LISSES (91090)

Arrêté DOS n°2021-1403

**Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
«CERBALLIANCE IDF SUD» sis, 41 rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland
Bât. B – lot 17 à LISSES (91090)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

VU le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

VU l'arrêté n°DS-2020/009 du 2 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

VU l'arrêté n°027/ARSIDF/LBM/2020 du 20 octobre 2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF SUD ».

CONSIDERANT la demande reçue par courrier en date du 1^{er} mars 2021, complétée par courrier en date du 30 mars 2021 de Monsieur Patrice HERISSON, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF SUD » sise 41, rue du Bois Chaland – Parc d'activités du Bois Chaland – Bât.B – lot 17 à LISSES (91090), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :



- La fermeture du site « Corbeil-Essonnes », sis 65 rue Feray à CORBEIL-ESSONNES (91100) et l'ouverture concomitante du site « Corbeil-Essonnes », sis 16/22 rue Feray à CORBEIL-ESSONNES (91100) en date du 15 février 2021 ;
- La fermeture du site « Athis Mons », sis 38 avenue Jules Vallès à ATHIS MONS (91200) et l'ouverture concomitante du site « Athis Mons », sis 28 avenue Jules Vallès à ATHIS MONS (91200) en date du 1^{er} février 2021 ;
- La cessation des fonctions de biologistes médicaux de Messieurs Thierry CORNU, Stéphane DUPRE et Madame Claire BOCCARA ;

CONSIDERANT le procès-verbal de l'assemblée générale de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 1er décembre 2020 autorisant le transfert du site sis 65, rue Feray à CORBEIL-ESSONNES (91100) au 16/22 rue de Feray à CORBEIL-ESSONNES (91100) ;

CONSIDERANT le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 4 janvier 2021 autorisant le transfert du site sis, 38 avenue Jules Vallès à ATHIS MONS (91200) au 28 avenue Jules Vallès à ATHIS MONS (91200) ;

CONSIDERANT les ordres de mouvements matérialisant les cessions d'action de Messieurs Thierry CORNU, Stéphane DUPRE et Madame Claire BOCCARA au profit de Monsieur Patrice HERISSON ;

CONSIDERANT le contrat de bail commercial des locaux sis 16/22 rue Feray à CORBEIL-ESSONNES (91100), ainsi que le plan des nouveaux locaux ;

CONSIDERANT le contrat de bail commercial des locaux sis, 28 avenue Jules Vallès à ATHIS MONS (91200), ainsi que le plan des nouveaux locaux ;

CONSIDERANT les statuts mis à jour suite à l'assemblée générale des associés de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 27 juin 2019 ;

CONSIDERANT la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD ».

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD » dont le site principal est situé au 41, rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090) codirigé par :

- Monsieur Patrice HERISSON, Président, biologiste coresponsable
- Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT, Directeur général, biologiste coresponsable
- Monsieur Marc VAN DE LOO, Directeur général, biologiste coresponsable



exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF SUD » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 040 3, est autorisé à fonctionner sous le n°91-166 sur les cinquante-deux sites, dont un fermé au public, listés ci-dessous :

1 - Le site Lisses, site principal et siège social

41, rue du Bois Chaland – Parc d'activités du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090)
Fermé au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 059 3

2- Le site Massy

Hôpital Privé JACQUES CARTIER – 6 avenue du Noyer Lambert à MASSY (91300),
Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 036 1

3- Le site Quincy-Sous-Sénart

Hôpital Privé CLAUDE GALIEN - 20 route de Boussy à QUINCY-SOUS-SENART (91480)
Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 965 2

4- Le site Sainte-Geneviève-des-Bois

69, route de Corbeil à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700)
Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 961 1

5- Le site Evry

3, place Pierre Mendès France à EVRY (91000)
Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 962 9

6- Le site Soisy-sur-Seine

2, rue Berthelot à SOISY-SUR-SEINE (91450),
Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 963 7



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



7- Le site Chilly-Mazarin
Place de la Libération à CHILLY-MAZARIN (91380)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 035 3

8- Le site Briis-sous-Forges - Centre Hospitalier de BLIGNY
Rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 161 7

9- Le site Massy
28 Allée Albert Thomas à MASSY (91300)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 090 8

10- Le site Chilly Mazarin
97, rue de Gravigny à CHILLY MAZARIN (91380)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 088 2

11- Le site Chilly Mazarin
42, rue François Mouthon à CHILLY MAZARIN (91380)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 089 0

12- Le site Massy
8, rue Molière à MASSY (91300)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 091 6

13- Le site Juvisy-sur-Orge
5-7, rue du Lieutenant Legourd à JUVISY-SUR-ORGE (91260)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 162 5

14- Le site Morigny-Champigny
Centre commercial Les Rochettes à MORIGNY-CHAMPIGNY (91150)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 120 3



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



15- Le site Corbeil-Essonnes jusqu'au 14 février 2021
65, rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 992 6

15- Le site Corbeil-Essonnes à compter du 15 février 2021
16/22 rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 992 6

16- Le site Breteigny-sur-Orge
194, boulevard de France à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 994 2

17- Le site Grigny
12, place Henri Barbusse à GRIGNY (91350)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611: 91 002 001 5

18- Le site Lardy
35, route Nationale à LARDY (91510)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611: 91 001 993 4

19- Le site Paray-Vieille-Poste
100, avenue de Verdun à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 998 3

20- Le site Ris-Orangis
33, rue Pierre Brossolette à RIS-ORANGIS (91130)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 002 3

21- Le site Saint-Pierre-du-Perray
16, rue du Commerce à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91280)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 991 8

22- Le site Savigny-sur-Orge
32, boulevard Aristide Briand à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 000 7

13, rue du Landy
93200 SAINT-DENIS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



23- Le site Verrières-le-Buisson

3, rue Joseph Groussin à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 996 7

24- Le site Vigneux-sur-Seine

51-53, avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 995 9 ;

25- Le site Viry Chatillon

93, boulevard Gabriel Péri à VIRY-CHATILLON (91170),

Site pré-post analytique,

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 999 1

26- Le site Viry Chatillon

57, avenue du Commandant Barré à VIRY-CHATILLON (91170)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 003 1

27- Le site Epinay-sur-Orge

Centre Commercial « La Prairie du Rossay » à EPINAY-SUR-ORGE (91360)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 027 0

28- Le site Breuillet

5, rue du Buisson Rondeau à BREUILLET (91650)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 973 6

29- Le site Etrechy

51, Grande Rue à ETRECHY (91580)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 975 1

30- Le site Crosne

7, place Boileau à CROSNE (91560)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 038 7

31- Le site Longpont-Sur-Orge – centre commercial des Echassons

6, voie du Mort Ru à LONGPONT-SUR-ORGE (91310)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 104 7



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



32- Le site Montlhery,
7, rue Maille à MONTLHERY (91310)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 105 4

33- Le site Courcouronnes
322, square des Champs-Élysées à COURCOURONNES (91080)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 997 5

34- Le site Bretigny-sur-Orge
4, place Frédéric Garcia Lorca à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 976 9

35- Le site Ris-Orangis
8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 163 3

36- Le site Athis-Mons jusqu'au 31 janvier 2021
38, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 164 1

36- Le site Athis-Mons à compter du 1^{er} février 2021
28, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 164 1

37- Le site Etampes
12, avenue de la Libération à ETAMPES (91150)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée) Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 974 4

38- Le site Limours
22, route de Chartres à LIMOURS (91090)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 968 6

39- Le site Ballancourt-sur-Essonnes
33, rue de la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 094 0

13, rue du Landy
93200 SAINT-DENIS



40- Le site Marolles-en-Hurepoix

7, Grande Rue à MAROLLES-EN-HUREPOIX (91630)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 095 7

41- Le site les Ulis

Résidence Windsor - 2-4, avenue de Provence à LES ULIS (91940)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 145 0

42- Le site Antony

Hôpital Privé d'ANTONY - 1A, rue Velpeau à ANTONY (92160)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)), Biologie de la reproduction (spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 789 3

43- Le site Antony

8, avenue Aristide Briand à ANTONY (92160)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 669 7

44- Le site Le Plessis-Robinson

1, bis avenue Charles de Gaulle à LE PLESSIS-ROBINSON (92350)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 793 5

45- Le site Bourg-La-Reine

123, avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE (92340)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 791 9

46- Le site Cachan

13, avenue de la Division Leclerc à CACHAN (94230)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 112 4

47- Le site l'Hay-Les-Roses

43, rue Jean Jaurès à L'HAY-LES-ROSES (94240)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 114 0



48- Le site Ivry-sur-Seine

5, promenade Venise Gosnat à IVRY-SUR-SEINE (94200)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 113 2

49- Le site Thiais

Hôpital Privé de THIAIS - 112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (virologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 454 2

50- Le site Le Kremlin Bicêtre

110, avenue de Fontainebleau à LE KREMLIN BICÊTRE (94270)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 135 5

51- Le site Villeneuve-Saint-Georges

2ter, rue de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 098 5

52- Le site de Villeneuve-Saint-Georges

Clinique de Villeneuve-Saint-Georges

45 bis rue de Crosne à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)

Ouvert au public

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 138 9

Les soixante-et-un biologistes médicaux exerçant dans le laboratoire de biologie médicale dont trois biologistes coresponsables sont les suivants :

1. Monsieur Patrice HERISSON, Président et biologiste coresponsable
2. Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT, Directeur général et biologiste coresponsable
3. Monsieur Marc VAN DE LOO, Directeur général et biologiste coresponsable.
4. Madame Aurélie DRISS-CORBIN, pharmacien et biologiste médical associé
5. Monsieur Philippe SOUS, pharmacien, biologiste médical associé
6. Madame Anne-Marie SOUS, pharmacien, biologiste médical associé
7. Madame Elisabeth FUCHS, pharmacien, biologiste médical associé
8. Madame Florence GAUTIER, pharmacien, biologiste médical associé
9. Madame Béatrice ALVES PEREIRA RICARD, médecin, biologiste médical associé
10. Madame Audrey BELLITY LENG, pharmacien, biologiste médical associé



11. Madame Claire LETOURNEAU, pharmacien, biologiste médical associé
12. Madame Aude LESENNE DEMEULENAERE, pharmacien, biologiste médical associé
13. Madame Estelle LAMAR, pharmacien, biologiste médical associé
14. Madame Lucie BAUER MATTON, pharmacien, biologiste médical associé
15. Monsieur Thomas GANSMANDEL, pharmacien, biologiste médical associé
16. Madame Carole LEBARBIER, pharmacien, biologiste médical associé
17. Madame Aurélie AGATHINE, pharmacien, biologiste médical associé
18. Madame Hélène DEUFFIC, pharmacien, biologiste médical associé
19. Madame Claire TOMIS, pharmacien, biologiste médical associé
20. Madame Anne BOULANGER, pharmacien, biologiste médical associé
21. Madame Carole ROUSSEAU, pharmacien, biologiste médical associé
22. Madame Anne-Sophie DEFFAIN, pharmacien, biologiste médical associé
23. Monsieur Vincent VALARCHE, pharmacien, biologiste médical associé
24. Madame Gratiela MACOVIEVICI, médecin, biologiste médical associé
25. Madame Kim-Anh KORB, médecin, biologiste médical associé
26. Madame Nadia BAIDJIBAY, pharmacien, biologiste médical associé
27. Madame Ioana IONESCU, médecin, biologiste médical associé
28. Madame Madeleine PISTONE, pharmacien, biologiste médical associé
29. Monsieur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical associé
30. Monsieur Jean-Denis DOSDAT, pharmacien, biologiste médical associé
31. Monsieur Yassine YAKOUBI, pharmacien, biologiste médical associé
32. Madame Frédérique LEMANACH-KERGUERIS, médecin, biologiste médical associé
33. Monsieur Sadi KHALF, pharmacien, biologiste médical associé
34. Madame Geneviève RIVIERE, pharmacien, biologiste médical associé
35. Madame Françoise TARONI, pharmacien, biologiste médical associé
36. Monsieur Belkacem BOULEFDAOUI, médecin, biologiste médical associé
37. Madame Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT, pharmacien, biologiste médical associé
38. Madame Catherine GRAVEY, pharmacien, biologiste médical associé
39. Monsieur Alihoussen MAMOD, pharmacien, biologiste médical associé
40. Monsieur Frédéric Charles BARAILLES, médecin, biologiste médical associé
41. Madame Alina SURUGIU, médecin, biologiste médical associé
42. Madame Naima BENATMANE, pharmacien, biologiste médical associé
43. Madame Marie SENANT, pharmacien, biologiste médical associé
44. Madame Sophie GIRARD, pharmacien, biologiste médical associé
45. Monsieur Ahmed HANICHI, pharmacien, biologiste médical associé
46. Madame Hayet TOUATI, pharmacien, biologiste médical associée
47. Monsieur Tahar KHITER, pharmacien, biologiste médical associé
48. Monsieur Bernard PIQUERAS, pharmacien, biologiste médical associé



49. Monsieur Sébastien LEFRANCOIS, pharmacien, biologiste médical associé
50. Monsieur Michel SALA, médecin, biologiste médical associé
51. Monsieur Thierry COLLIN, pharmacien, biologiste médical associé
52. Monsieur Quentin MARINO, pharmacien, biologiste médical associé.
53. Madame Claire PUECH, biologiste salariée
54. Madame Catherine GOURDIN, biologiste salariée
55. Madame Sophie BOYER-WINKLER, biologiste salariée
56. Madame Laurence CUKIER, biologiste salariée
57. Madame Pascale JACQUEMIN, biologiste salariée
58. Monsieur Philippe SAGET, biologiste salarié
59. Madame Alcina Gabrielle DA DILVA MACHADO, biologiste salariée
60. Madame Christel LABLACHE, biologiste salariée
61. Madame Sylvie FOURNIER, biologiste salariée.

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Droit de vote	Droit de vote en %
Patrice HERISSON	5	6 998	4,32%
Aurélie DRISS-CORBIN	3	4 199	2,59%
Philippe SOUS	1	1 400	0,86%
Anne-Marie SOUS	1	1 400	0,86%
Elisabeth FUCHS	1	1 400	0,86%
Florence GAUTIER	1	1 400	0,86%
Béatrice ALVES PEREIRA RICARD	1	1 400	0,86%
Laila SEHBANI WATERSCHOOT	1	1 400	0,86%
Audrey BELLITY LENG	1	1 400	0,86%
Claire LETOURNEAU	1	1 400	0,86%
Aude LESENNE DEMEULENAERE	1	1 400	0,86%
Estelle LAMAR	1	1 400	0,86%
Lucie BAUER MATTON	1	1 400	0,86%
Thomas GANSMANDEL	1	1 400	0,86%



Carole LEBARBIER	1	1 400	,86%
Aurélie AGATHINE	1	1 400	0,86%
Hélène DEUFFIC	1	1 400	0,86%
Claire TOMIS	1	1 400	0,86%
Anne BOULANGER	1	1 400	0,86%
Carole ROUSSEAU	1	1 400	0,86%
Anne-Sophie DEFFAIN	1	1 400	0,86%
Vincent VALARCHE	1	1 400	0,86%
Gratiela MACOVIEVICI	1	1 400	0,86%
Kim-Anh KORB	1	1 400	0,86%
Nadia BAIDJIBAY	1	1 400	0,86%
Ioana IONESCU	1	1 400	0,86%
Maddeleine PISTONE	1	1 400	0,86%
Didier MAIREY	1	1 400	0,86%
Jean-Denis DOSDAT	1	1 400	0,86%
Yassine YAKOUBI	1	1 400	0,86%
Frédérique LEMANACH-KERGUERIS	1	1 400	0,86%
Sadi KHALF	1	1 400	0,86%
Geneviève RIVIERE	1	1 400	0,86%
Françoise TARONI	1	1 400	0,86%
Belkacem BOULEFDAOUI	1	1 400	0,86%
Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT	1	1 400	0,86%
Catherine GRAVEY	1	1 400	0,86%
Alihoussen MAMOD	1	1 400	0,86%

Frédéric Charles BARAILLES	1	1 400	0,86%
Alina SURUGIU	1	1 400	0,86%
Marc VAN DE LOO	2	2 799	1,73%
Naima BENATMANE	1	1 400	0,86%
Marie SENANT	1	1 400	0,86%
Sophie GIRARD	1	1 400	0,86%
Ahmed HANICHI	1	1 400	0,86%
Hayet TOUATI	1	1 400	0,86%
Tahar KHITER	1	1 400	0,86%
Bernard PIQUERAS	1	1 400	0,86%
Michel SALA	1	1 400	0,86%
Thierry COLLIN	1	1 400	0,86%
Quentin MARINO	1	1 400	0,86%
Sébastien LEFRANCOIS	1	1 400	0,86%
Sous-total des Associés Professionnels Internes	59	82 596	51%
SEL Laboratoris Amiel	38 718	38 718	23,91%
SELAS CERBALLIANCE PARIS et IDF EST	20 930	20 930	12,92%
Sous-total des Associés Professionnels Externes	59 648	59 648	37%
SARL Aerts & Pilot	19 691	19 691	12%
Sous-total Tiers porteurs	19 691	19 691	12%
TOTAL	79 398	161 935	100%



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 2 : L'arrêté n°027/ARSIDF/LBM/2020 en date du 20 octobre 2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF SUD » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 09 avril 2021

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Ile-de-France et par
délégation

La Directrice du pôle efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-13-00012

Arrêté n° DOS- 2021/ 1418

portant autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale multi-sites

« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE
D ARMAINVILLIERS »

sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE
(77220)

Arrêté n° DOS- 2021/ 1418
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS »
sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

VU le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

VU l'arrêté n°DS-2020/009 du 2 mars 2020, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à plusieurs de ses collaborateurs ;

VU l'arrêté n°24/ARSIDF/LBM/2020 du 16 septembre 2020, portant autorisation de fonctionnement du « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) ;

CONSIDERANT la demande reçue en date du 19 mars 2021 de Maître Djénéba SAMAKE du cabinet Winston & Strawn (Paris 8^{ème}), conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », exploité par la Société d'Exercice Libéral par actions simplifiées « LABORATOIRE DE BIOLOGIE

MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sise 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), en vue de la modification de l'autorisation administrative existante afin de prendre en compte :

- L'intégration au sein du laboratoire « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » de Madame Nathalie BENAILY, pharmacien biologiste, en qualité d'associée en date du 15 février 2021 ;

CONSIDERANT la décision unanime des associés de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » en date du 1^{er} février 2021, approuvant l'intégration de Madame Nathalie BENAILY en qualité de nouvel associée, la cession d'une action de préférence de catégorie B par la SELAS BIOFUTUR à son bénéficiaire et entérinant la conversion automatique de l'Action B cédée par la SELAS BIOFUTUR au profit de Madame Nathalie BENAILY en une Action A conformément aux stipulations des statuts de la société ;

CONSIDERANT le contrat d'exercice libéral conclu entre la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » et Madame Nathalie BENAILY en date du 1^{er} février 2021 ;

CONSIDERANT les copies du Diplôme de Docteur en Pharmacie et du Diplôme d'Etudes spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Nathalie BENAILY et son inscription à l'Ordre des Pharmaciens en date du 01 février 2021 ;

CONSIDERANT la copie de l'acte de cession, au profit de Madame Nathalie BENAILY, biologiste médical, d'une action de préférence de catégorie B de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » précédemment détenue par la SELAS BIOFUTUR en date du 1^{er} février 2021 ;

CONSIDERANT la copie des statuts modifiés de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » en date du 1^{er} février 2021 ;

CONSIDERANT la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la « SELAS LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), codirigé par Monsieur Enwar BORSALI et Madame Evelyne PAUC, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sise 12 rue des Frères Vinot, 77220 TOURNAN-EN-BRIE, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 77 001 840 6, est autorisé à fonctionner sous le n° 77-95 sur les seize sites listés ci-dessous :

1-TOURNAN-EN-BRIE siège social et site principal

Clinique de Tournan 12, rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 844 8

2-TOURNAN-EN-BRIE

13, rue de Paris à TOURNAN-EN-BRIE (77220)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 843 0

3-SERRIS

14, cours de Danube, Espace 100 à SERRIS (77700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 845 5

4-DAMMARIE-LES-LYS

Place Paul Bert à DAMMARIE-LES-LYS (77190)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 850 5

5-LA FERTE-GAUCHER

20, rue de Paris à LA FERTE-GAUCHER (77320)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 846 3

6-COULOMMIERS

Résidence « Victor Hugo », 14-16-18 rue Schmitt Ratté à COULOMMIERS (77120)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 847 1

7-LOGNES

9, esplanade des Droits de l'homme à LOGNES (77185)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 849 7

8-MONTEVRAIN

19-21, route de Provins à MONTEVRAIN (77144)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (Allergie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 848 9

9-GUIGNES-RABUTIN

12, rue Saint Nicolas à GUIGNES-RABUTIN (77390)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 889 3

10-CHELLES

104-106, avenue des Sciences à CHELLES (77500)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 919 8

11-BAILLY-ROMANVILLIERS

16, Boulevard des Sports à BAILLY-ROMANVILLIERS (77700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 080 8

12-LA FERTE-SOUS-JOUARRE

9, boulevard Pasteur à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 081 6

13-MEAUX

Centre Hospitalier – 6-8, rue Saint Fiacre à MEAUX (77100)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 030 3

14-NOGENT-SUR-MARNE

23, boulevard de Strasbourg à NOGENT-SUR-MARNE (94130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 079 5

15-MONTFERMEIL

4, place Notre Dame des Anges à MONTFERMEIL (93370)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 503 6

16-TREMBLAY-EN-FRANCE

30, rue de Flandre à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les jours de l'année : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique), pour les patients pris en charge notamment à la clinique du VERT GALANT.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 780 0

Les dix-huit biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale ARMAINVILLIERS, dont deux sont coresponsables, sont les suivants :

1. Madame Evelyne PAUC, pharmacien, biologiste-coresponsable, associée, Présidente
2. Monsieur Enwar BORSALI, pharmacien, biologiste-coresponsable, associé, Directeur général
3. Monsieur Pierre ASSUIED, pharmacien, biologiste médical, associé
4. Monsieur Fabien BIANCHI, médecin, biologiste médical, associé
5. Monsieur Olivier BOULET, pharmacien, biologiste médical, associé
6. Monsieur Gilles DEFRANCE, pharmacien, biologiste médical, associé
7. Monsieur Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS, médecin, biologiste médical, associé
8. Monsieur Bruno FUKS, pharmacien, biologiste médical, associé
9. Monsieur Miguel HILARUS, pharmacien, biologiste médical, associé
10. Monsieur Henri-Charles HUGEDE, pharmacien, biologiste médical, associé
11. Monsieur Marcel JANNET, médecin, biologiste médical, associé
12. Monsieur Nicolas JOURDAIN, pharmacien, biologiste médical, associé
13. Monsieur Baptiste PICHON, médecin, biologiste médical, associé
14. Monsieur Jean-Christophe PONT, pharmacien, biologiste médical, associé
15. Monsieur Etienne RUSE, pharmacien, biologiste médical, associé
16. Madame Christelle TABELLA, pharmacien, biologiste médical, associée
- 17. Madame Nathalie BENAILY, pharmacien, biologiste médical, associée**

18. Monsieur Georges GUILLEMIN, pharmacien, biologiste médical

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » est la suivante :

Associés	Actions de préférence de catégorie A	Actions de préférence de catégorie B	Total	Capital social %	Droits de vote %
ASSUIED Pierre	1	-	1	0,0001%	2,94%
BENAILY Nathalie	1	-	1	0,0001%	2,94%
BIANCHI Fabien	1	-	1	0,0001%	2,94%

BORSALI Enwar	1	-	1	0,0001%	2,94%
BOULET Olivier	1	-	1	0,0001%	2,94%
DEFRANCE Gilles	1	-	1	0,0001%	2,94%
DIAS DAS ALMAS Jean-Pierre	1	-	1	0,0001%	2,94%
FUKS Bruno	1	-	1	0,0001%	2,94%
HILARUS Miguel	1	-	1	0,0001%	2,94%
HUGEDE Henri-Charles	1	-	1	0,0001%	2,94%
JANNET Marcel	1	-	1	0,0001%	2,94%
JOURDAIN Nicolas	1	-	1	0,0001%	2,94%
PAUC Evelyne	1	-	1	0,0001%	2,94%
PICHON Baptiste	1	-	1	0,0001%	2,94%
PONT Jean-Christophe	1	-	1	0,0001%	2,94%
RUSE Etienne	1	-	1	0,0001%	2,94%
TABELLA Christelle	1	-	1	0,0001%	2,94%
Sous-total – Associés Professionnels Exerçants	17	-	17	0,0012%	50,01%
SELAS BIOFUTUR	-	1 430 971	1 430 971	99,9988%	49,99%
Sous-total – Associé Professionnel Externe	-	1 430 971	1 430 971	99,9988%	49,99%
TOTAL	17	1 430 971	1 430 988	100%	100%

Article 2 : L'arrêté n°24/ARSIDF/LBM/2020 du 16 septembre 2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 13 avril 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-
France, et par délégation

La Directrice du pôle Efficience

signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-04-14-00005

ARRETE relatif à une autorisation d'entrée sur le
territoire en milieu confiné du macroorganisme
Cotesia sesamiae Cameron (Hymenoptera,
Braconidae, Microgasterinae) syn Cotesia typhae.

ARRÊTÉ

Relatif à une autorisation d'entrée sur le territoire en milieu confiné du macroorganisme *Cotesia sesamiae* Cameron (Hymenoptera, Braconidae, Microgasterinae) syn *Cotesia typhae*

Le Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 258-1, R.258-2 et R258-3 ;

Vu l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en date du 07 octobre 2020 ;

Vu la demande présentée par UMR EGCE - Evolution, Génome, Comportement et Écologie CNRS le 16 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2019-08-26-003 du 26 août 2019 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative;

ARRETE

Article 1er : La structure **UMR EGCE - Evolution, Génomes, Comportement et Ecologie du CNRS, Bat. 13, 1 avenue de la Terrasse, 91198 Gif-sur-Yvette Cedex** représentée par Madame Laure KAISER-ARNAULD, responsable de l'équipe Diversité, Écologie et Evolution des Insectes Tropicaux est autorisée à faire entrer sur le territoire le **macroorganisme *Cotesia sesamiae* Cameron (Hymenoptera, Braconidae, Microgasterinae) syn *Cotesia typhae*** en milieu confiné adapté et évitant l'échappement dans l'environnement de ce dernier, sur son site de Gif-sur-Yvette en région Île-de-France dans les conditions précisées à l'article annexe du présent arrêté.

Article 2 : Cette autorisation est valable **5 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3 : La structure UMR EGCE - Evolution, Génomes, Comportement et Écologie du CNRS communique immédiatement à la Direction générale de l'alimentation, à la Direction de l'eau et de la biodiversité et à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail toute nouvelle information qui pourrait entraîner une modification de l'analyse du risque notamment tout projet de modification des conditions de détention ou de manipulation du macroorganisme par rapport

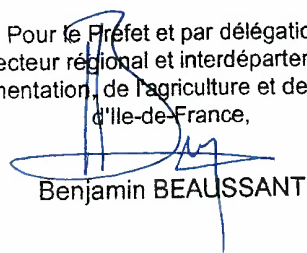
aux conditions détaillées dans la demande d'autorisation ou mentionnées à l'article annexe du présent arrêté.

Article 4 : L'autorisation mentionnée à l'article 1 peut être retirée ou suspendue par le préfet de région à tout moment dans le cas où les conditions de détention et de manipulation telles que détaillées dans la demande d'autorisation ou mentionnées à l'article annexe du présent arrêté ne sont pas respectées, ou en cas de menace pour la santé des végétaux ou l'environnement.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cachan, le 16/4/21

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile-de-France,



Benjamin BEAUSSANT

Article Annexe

L'examen du dossier conduit l'Anses à émettre un avis favorable à la demande d'autorisation pour l'entrée sur le territoire en milieu confiné et à des fins scientifiques sous réserve de la mise en place des mesures listées ci-dessous de :

- *Cotesia sesamiae* Cameron (Hymenoptera, Braconidae, Microgasterinae) syn *Cotesia typhae*, appartenant au complexe d'espèce de *Cotesia flavipes*.

Les éléments fournis dans le dossier de demande montrent que *Cotesia sesamiae* Cameron (Hymenoptera, Braconidae, Microgasterinae) syn *Cotesia typhae* sera introduit par l'UMR EGCE- Evolution, Génomes, Comportement et Ecologie du CNRS dans des conditions de confinement permettant d'éviter le risque d'échappement. D'autre part, du fait des conditions climatiques du nord de la France et de la gamme d'hôte très spécifique de *Cotesia sesamiae* Cameron (Hymenoptera, Braconidae, Microgasterinae) syn *Cotesia typhae*, il est très peu probable que cette espèce puisse s'établir dans l'environnement en cas d'une rupture de confinement.

Toutefois, une attention particulière devra être portée sur certains points :

- un registre permettant d'assurer la traçabilité de l'entretien des locaux devra être mis en place ainsi qu'une désinfection des eaux utilisées à cet usage avant d'être jetées à l'égout ou dans l'environnement,
- un registre de maintenance devra être tenu de manière à recenser toutes les interventions réalisées dans la zone de confinement,
- une procédure devra détailler les modalités d'entretien et de réparation des systèmes de ventilation et de traitement des déchets,
- une procédure devra préciser les modalités de décontamination des équipements, des échantillons ainsi que des déchets solides et liquides pour leur sortie de la zone de confinement,
- un registre des incidents devra être tenu,
- une procédure d'urgence devra indiquer les modalités d'intervention ainsi que de contact des services officielles en cas d'échappement avéré,
- la formation du personnel à manipuler dans la zone de confinement devra être matérialisée par une attestation,
- l'échappement peut se produire par l'intermédiaire d'adultes posés sur la blouse de l'opérateur, il convient de prendre compte le risque d'échappement de macroorganismes par la chevelure.

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-04-13-00013

ARRETE PORTANT SUR LA DEMANDE DE
DEROGATION A L'OBLIGATION DE REPOS
DOMINICAL PRESENTEE PAR LA SOCIETE
EIFFAGE GENIE CIVIL, POUR SON
INTERVENTION SUR LE SITE DE CREATION DE LA
LIGNE 15 DU METRO, LOT T2B (SITE CHC)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRETE

**PORTANT SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE REPOS DOMINICAL
PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ EIFFAGE GENIE CIVIL, POUR SON INTERVENTION SUR LE SITE DE
CREATION DE LA LIGNE 15 DU METRO, LOT T2B (SITE CHC)**

LA PREFETE DU VAL-DE-MARNE

VU le Code du travail et notamment les articles L3132-20, L3132-25-3 et R.3132-17 ;

VU l'arrêté 2021-1135 du 31 mars 2021 portant délégation de signature de la Préfète du Val de Marne au Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France en matière de repos dominical ;

VU la demande de dérogation à la règle du repos dominical datée du 1^{er} avril 2021 et complétée le 6 avril 2021, présentée par M. Vincent Bonnafous, en qualité de Directeur de projet de la société **EIFFAGE GENIE CIVIL** sise, 367 place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay, pour son intervention sur le site de création de la Ligne 15 Lot T2B afin de procéder au montage de la grue G2 dans l'emprise du Gare CHC (Champigny Centre) ;

VU les compléments apportés au dossier le 6 avril 2021 ;

VU la décision unilatérale de l'employeur en date du 16 mars 2021 ;

VU le procès-verbal du référendum organisé le 17 mars 2021 et le vote favorable obtenu ;

VU le PV du CSE consulté le 23 mars 2021 et qui émet un avis favorable ;

VU le formulaire de demande qui précise que le repos sera donné aux salariés concernés un autre jour que le dimanche ;

VU les attestations de volontariat des salariés mobilisés prévues par l'article L3132-25-4 du Code du travail ;

VU l'avis de l'inspecteur du travail de l'UC Grands Chantiers compétent ;

DRIEETS d'Île-de-France
21 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS

CONSIDERANT que la société EIFFAGE GENIE CIVIL indique que pour assurer la sécurité du public les travaux de montage de la grue doivent s'effectuer exclusivement depuis l'emprise du chantier CHC ; que pour éviter une importante co-activité et respecter les contraintes imposées par la SNCF les opérations doivent avoir lieu le dimanche ;

CONSIDERANT le caractère d'urgence que revêt cette demande et le nombre de dimanches sollicités limité à trois ;

CONSIDERANT que la réalisation de ces travaux de montage de grue hors activité du chantier CHC pourrait permettre de limiter les risques encourus par le personnel mais aussi le public avoisinant ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sous réserve de l'application de l'article L.3132-1 du Code du travail, la Société **EIFFAGE GENIE CIVIL** est autorisée à déroger à l'obligation de repos dominical, **pour trois salariés de son entreprise les dimanches 18 avril, 25 avril et 9 mai 2021** pour la réalisation des travaux de montage de la grue G2 sur le site CHC.

ARTICLE 2 :

Le personnel employé bénéficiera au minimum des contreparties prévues aux articles L3132-25-3 et L3132-25-4 du Code du travail et de celles indiquées dans l'accord d'entreprise ou la décision unilatérale de l'employeur approuvé par référendum selon le cas.

ARTICLE 3 :

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont notification est faite au demandeur et est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Région.

Fait à Aubervilliers, le 13 avril 2021

P/ La Préfète, par subdélégation,
P/ Le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France
La Responsable du Pôle Politiques du Travail

Catherine PERNETTE

Voies et délais de recours : Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ; Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-04-14-00006

Décision n° 2021-44 du 14 avril 2021 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'Unité départementale de Seine Saint Denis
de la DRIEETS d Ile-de-France



**Décision n° 2021-44 du 14 avril 2021
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérimaires de l'Unité départementale de Seine-Saint-Denis
de la DRIEETS d'Île-de-France**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-28 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis

DECIDE :

Article 1 : Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail. En cas d'absence, l'intérim est assuré par Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail,
- Unité de contrôle n° 2 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Paul-Eric DROSS, directeur adjoint du travail,
- Unité de contrôle n° 3 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Catherine BARRAS, directrice du travail,
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur Paul-Eric DROSS, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ingrid BURGUNDER, l'intérim est assuré par Monsieur Ali KEBAL, directeur adjoint du travail, et en son absence par un des autres responsables d'unité de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

Article 2 : Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

Unité de contrôle n° 1

Section 1-1 : Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail,

Section 1-2 : Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail,

Section 1-3: Monsieur Abdallah HASNAOUI, inspecteur du travail,

Section 1-4: Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail,

Section 1-5: L'intérim est assuré par Madame Julia INZOUDINE, inspectrice du travail,

Section 1-6 : Madame Julia INZOUDINE, inspectrice du travail,

Section 1-7 : Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail,

Section 1-8 : Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 2

Section 2-1: Madame Agathe LE BERDER, inspectrice du travail,

Section 2-2: Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail,

Section 2-3: Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Agathe LE BERDER, inspectrice du travail,

Section 2-4 : Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail,

Section 2-5 : Poste vacant, l'intérim est assuré Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail,

Section 2-6 : Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail,

Section 2-7 : Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail,

Section 2-8 : Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail,

Section 2-9 : Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail,

Section 2-10 : Monsieur Robert GUINOT, inspecteur du travail,

Section 2-11 : Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail,

Section 2-12 : Monsieur Jean-Baptiste MOMMEE, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 3

Section 3-1: Monsieur Jérôme LECLERE, inspecteur du travail,

Section 3-2 : Madame Julie COURT, inspectrice du travail,

Section 3-3 : Monsieur Vincent GIDARO, inspecteur du travail,

Section 3-4 : Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail,

Section 3-5 : Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail,

Section 3-6 : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail,

Section 3-7 : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail.

Section 3-8 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Lila RABESON, inspectrice du travail,

Section 3-9 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail,

Section 3-10 : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail,

Section 3-11 : Monsieur Pierre-Yves HANNUS, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Monsieur Nabil EL KHANTACHE, inspecteur du travail,

Section 4-2 : Madame Karine GRANIER, inspectrice du travail,

Section 4-3 : Monsieur Simon PICOU, inspecteur du travail,

Section 4-4 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Sandrine BONNIAUD,

Section 4-5 : Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre VILLERET, l'intérim sera assuré par Madame Nadine TETRON inspectrice du travail de la section 4-9,

Section 4-6 : Madame Vianneyte GOETT, contrôleuse du travail.

Madame Karine GRANIER, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-7 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Vianneyte GOETT, contrôleuse du travail.

Madame Karine GRANIER, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-8 : Madame Sandrine BONNIAUD, inspectrice du travail.

Section 4-9 : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail.

Section 4-10 : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 5

Section 5-1 : Monsieur Ghislain DANTEC, inspecteur du travail.

A compter du 1^{er} mai et jusqu'au 30 juin 2021, l'intérim du poste devenu vacant sera assuré par Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail.

Section 5-2 : Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail.

Section 5-3 : Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail.

Section 5-4 : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail.

Section 5-5 : Madame Jeanine ESTRADE, contrôleuse du travail.

Du 1^{er} avril au 30 avril 2021, Monsieur Ghislain DANTEC, inspecteur du travail est habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Du 1^{er} mai au 30 juin 2021, Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou règlementaires.

Section 5-6 : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail.

Section 5-7 : Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail.

Section 5-8 : Poste vacant, l'intérim est assuré :

Du 1^{er} au 30 avril 2021 par Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail

Du 1^{er} mai au 30 juin 2021 par Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail.

Section 5-9 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

Article 4

La présente décision entre en vigueur à la date de sa publication.

Article 5

La décision n° 2021-35 du 1^{er} avril 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'Unité départementale de Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France, ainsi que la décision n° 2021-28 du 1^{er} avril 2021 portant affectation des agents de contrôle de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis et organisation des intérimaires sont abrogées.

Article 6

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 14 avril 2021

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Gaëtan RUDANT

**SIGNÉ PAR
CERTIFICAT
ÉLECTRONIQUE**

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-04-13-00010

Décision n° 2021-45 du 13 avril 2021
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'Unité départementale des Hauts de Seine de la
DRIEETS d Ile-de-France



**Décision n° 2021-45 du 14 avril 2021
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim
de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Île-de-France**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-25 du 01 avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale des Hauts-de-Seine

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail par intérim
- Unité de contrôle n° 2 : Madame Camille LAVERTY, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 3 : Madame Sylvie GUINOT, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Camille LAVERTY, directeur adjoint du travail par intérim,
- Unité de contrôle n° 6 : Madame Catherine FOMBELLE, directrice adjointe du travail, par intérim
- Unité de contrôle n° 7 : Madame Catherine FOMBELLE, directrice adjointe du travail.

ARTICLE 2

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail encadrant la répartition organisationnelle des contrôles et juridique relative aux décisions administratives et pouvoirs relevant de la compétence exclusive des inspecteurs du travail dans les sections confiées à un contrôleur du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1

Section 1-1 : Madame Delphine SARRASIN, inspectrice du travail. En cas d'empêchement, l'intérim sera assuré par Madame Valérie LABATUT, inspectrice du travail.

Section 1-2 : Madame Nolwenn MAUROT, inspectrice du travail.

Section 1-3 : Madame Samya KAMALI, inspectrice du travail.

Section 1- 4 : Madame Valérie LABATUT, inspectrice du travail.

Section 1-5 : Madame Christine ONNEE, inspectrice du travail.

Section 1-6 : Madame Aurélia FULCHIGNONI, inspectrice du travail.

Section 1-7 : Monsieur Laurent CLAUDON, inspecteur du travail par intérim

Section 1-8 : Monsieur Laurent CLAUDON, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 2

Section 2-1 : Madame Bouchra BENTIRI-BZIAR, inspectrice du travail,

Madame Bouchra BENTIRI-BZIAR est également compétente pour le contrôle des établissements de transports routiers situés 26, quai Charles Pasqua à Levallois-Perret.

Section 2-2 : Madame Kathia BRANDT, inspectrice du travail par intérim.

Section 2-3 : Madame Nathalie NAMPON, inspectrice du travail par intérim.

Section 2-4 : Madame Salomé LASLA, inspectrice du travail.

Section 2-5 : Madame Manon DEMIGNE, inspectrice du travail.

Section 2-6 : Madame Nathalie NAMPON, inspectrice du travail.

Section 2-7 : Monsieur Farouk DJEBARA, inspecteur du travail.

Section 2-8 : Madame Marie-Agnès YAPO, inspectrice du travail.

Section 2-9 : Monsieur Jean-Philippe PELISSIER, inspecteur du travail.

Section 2-10 : Monsieur Youssef CHEHADY, inspecteur du travail.

Section 2-11 : Madame Kathia BRANDT, inspectrice du travail.

Section 2-12 : Madame Céline SUREAU, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 3

Section 3-1 : Madame Stéphanie QUECHON, inspectrice du travail.

Section 3-2 : Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail.

Section 3-3 : Monsieur Ronan LE VERGE, contrôleur du travail.

Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-4 : Monsieur Guillaume THENOZ, inspecteur du travail.

Section 3-5 : Monsieur Didier HUSSON, inspecteur du travail.

Section 3-6 : Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail.

Section 3-7 : Madame Stéphanie HUDE, inspectrice du travail.

Section 3-8 : Monsieur Ronan LE VERGE, contrôleur du travail par intérim

Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail par intérim, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-9 : Monsieur Philippe GARNEAU, contrôleur du travail.

Monsieur Jacques PELLETIER, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-10 : Monsieur Jacques PELLETIER, inspecteur du travail.

Section 3-11 : Monsieur Didier ERMAKOFF, inspecteur du travail.

Section 3-12 : Monsieur Philippe GARNEAU, contrôleur du travail par intérim

Monsieur Guillaume THENOZ, inspecteur du travail par intérim, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Madame Marie-Bernadette LONNOY, contrôleur du travail.

Madame Martine JULAUD, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Sur cette section, Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle et est également compétent pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives ou réglementaires pour l'entreprise TECHNIP FRANCE - 6 allée de l'Arche 92400 COURBEVOIE - SIRET 39163786500067.

Section 4-2 : Madame Bénédicte MALAVASI, inspectrice du travail,

Section 4-3 : Madame Erbeha DUFFA, contrôleur du travail.

Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés. Il est en outre compétent sur cette section, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-4 : Madame Erbeha DUFFA, contrôleur du travail, par intérim.

Monsieur Philippe BABAKILABIO, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Section 4-5 : Madame Martine JULAUD, inspectrice du travail.

Section 4-6 : Monsieur Yann BOITEL-BRAS, inspecteur du travail.

Section 4-7 : Monsieur Julien KERLEAU, inspecteur du travail.

Section 4-8 : Madame Flora DURAND, inspectrice du travail.

Section 4-9 : Madame Inès WERTHEIMER, inspecteur du travail.

Section 4-10 : Monsieur Philippe BABAKILABIO, inspecteur du travail.

Section 4-11 : Madame Aurélie LEHOUX, inspectrice du travail.

Section 4-12 : Monsieur Richard BOUDET, inspecteur du travail.

Section 4-13 : Madame Marie-Bernadette LONNOY, contrôleur du travail, par intérim.

Madame Aurélie LEHOUX, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Madame Marie-Bernadette LONNOY est également compétente, par intérim, sur les communes de Courbevoie, La-Garenne-Colombes et Puteaux, pour le contrôle :

- Des établissements de la SNCF concourant aux activités de transport et des établissements de transport ferroviaire (codes NAF 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs et 49.20Z Transports ferroviaires de fret). Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares et le domaine public ferroviaire ainsi que les établissements de maintenance du matériel roulant ferroviaire.

- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport ferroviaire. Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares, les stations et les emprises ferroviaires.

Unité de contrôle n° 5

Section 5-1 : Monsieur Stéphane GRIMALDI, inspecteur du travail.

Section 5-2 : Madame Camille LAVERTY, directrice adjointe du travail par interim,

Section 5-3 : Monsieur David BLOYS, contrôleur du travail par intérim,

Monsieur David BLOYS est également compétent, sur les communes de Boulogne-Billancourt, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes et Ville-d'Avray, pour le contrôle :

- Des établissements de la SNCF concourant aux activités de transport et des établissements de transport ferroviaire (codes NAF 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs et 49.20Z Transports ferroviaires de fret). Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares et le domaine public ferroviaire ainsi que les établissements de maintenance du matériel roulant ferroviaire.

- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport ferroviaire. Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares, les stations et les emprises ferroviaires.

Monsieur Didier ERMAKOFF, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-4 : Monsieur Dominique BALMES, inspecteur du travail.

Section 5-5 : Monsieur David BLOYS, contrôleur du travail.

Monsieur Dominique BALMES, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, par intérim.

Section 5-6 : Monsieur Jérémy MOREL, inspecteur du travail.

Section 5-7 : Madame Audrey RAMASAWMY, contrôleur du travail.

Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre, les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-8 : Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail.

Section 5-9 : Madame Francine LAURENT, inspectrice du travail.

Section 5-10 : Monsieur Jérémy MOREL, inspecteur du travail, par intérim.

Section 5-11 : Madame Francine LAURENT, inspectrice du travail par intérim.

Unité de contrôle n° 6

Section 6-1 : Monsieur Farid OUNISSI, inspecteur du travail.

Section 6-2 : Madame Claire FARNY, inspectrice du travail.

Section 6-3 : Madame Marine DESLANDES, inspectrice du travail.

Section 6-4 : Madame Marine DESLANDES, inspectrice du travail par intérim.

Section 6-5 : Madame Laurence LEPROVOST, inspectrice du travail.

Section 6-6 : Monsieur William RICHETON, inspecteur du travail.

Section 6-7 : Madame Adeline GAZZOLA, inspectrice du travail.

Section 6-8 : Monsieur Gilles FERNANDES, inspecteur du travail.

Section 6-9 : Monsieur Norbert MAHON, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 7

Section 7-1 : Madame Soizic DUPIRE, inspectrice du travail.

Section 7-2 : Madame Lise FRIQUET, inspectrice du travail.

Section 7-3 : Madame Anne Charlotte BONNEFONT, inspectrice du travail.

Section 7-4 : Madame Océane DELATTRE, inspectrice du travail.

Section 7-5 : Monsieur Jean-François GOS, inspecteur du travail.

Section 7-6 : Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail.

Section 7-7 : Monsieur Ludovic FOLY, inspecteur du travail.

Section 7-8 : Monsieur Ludovic FOLY, inspecteur du travail par intérim

Section 7-9 : Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail, par intérim.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un directeur adjoint du travail, d'un inspecteur ou contrôleur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail en application de l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- Intérim des directeurs-adjoints du travail et des inspecteurs du travail :

L'intérim d'un directeur-adjoint du travail ou d'un inspecteur du travail absent ou empêché sera prioritairement assuré par un inspecteur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2, à défaut par un responsable d'unité de contrôle désigné à l'article 1 et le cas échéant par un contrôleur du travail, tous deux chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2 pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des contrôleurs du travail :

L'intérim d'un contrôleur du travail absent ou empêché sera assuré par un inspecteur du travail ou un contrôleur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2. Lorsque l'intérim est assuré par un contrôleur du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés à un inspecteur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail en application de l'article 2 ou à un responsable d'unité de contrôle désigné à l'article 1, auxquels le contrôle des établissements de plus de 50 salariés peut être confié.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables d'unité de contrôle désignés à l'article 1, l'intérim est confié prioritairement à un autre responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1, à défaut à Monsieur Jérôme SAJOT, directeur du travail.

ARTICLE 5

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1 et 2 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'Unité départementale de la DRIEETS à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

ARTICLE 6

La décision n° 2021-40 du 01 avril 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Île-de-France est abrogée.

La présente décision est applicable à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 7

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 14 avril 2021

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Gaëtan RUDANT

**SIGNÉ PAR
CERTIFICAT
ÉLECTRONIQUE**

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-04-13-00011

Décision n°2021-46 du 13 avril 2021 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérim
de la direction départementale de l'emploi, du
travail et des solidarités du Val d Oise



**Décision n°2021-46 du 13 avril 2021
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Île-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise

DÉCIDE

Article 1 :

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame FAGOT Isabelle
- Unité de contrôle n° 2 : Madame GUEZOU Marielle
- Unité de contrôle n° 3 : Madame HOUPIN Elsa

Article 2 :

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

1. Unité de contrôle n° 1

- section 1.1 :

Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim

- section 1.2 : Madame FLUCHER Madison, inspectrice du travail

- section 1.3 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail

- section 1.4 :

Madame SAMYNADEN Elodie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim.

- section 1.5 : Madame MELICINE-SORHAINDO Sabrina, inspectrice du travail

- section 1.6 : Madame KAROLAK Maud, inspectrice du travail

Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail est chargé de l'intérim

- section 1.7 : Madame ALBANESE Yolande, inspectrice du travail

- section 1.8 : Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail

- section 1.9 : Madame SAMYNADEN Elodie, inspectrice du travail

- section 1.10 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail

2. Unité de contrôle n° 2

- section 2.1 :

Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim

- section 2.2 : Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail
- section 2.3 : Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail
- section 2.4 : Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail
- section 2.5 : Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail
- section 2.6 :

Madame GUEZOU Marielle, responsable de l'Unité de contrôle, est chargée de l'intérim

- section 2.7 : Madame PASDELOUP Nabila, contrôleuse du travail

Madame LEROY-CHINSKY Ilana, inspectrice du travail, est compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

- section 2.8 :

Madame GUEZOU Marielle, responsable de l'Unité de contrôle, est chargée de l'intérim

- section 2.9 : Monsieur Bernard DUCLOS, inspecteur du travail
- section 2.10 : Madame MASSON Elsa, inspectrice du travail
- section 2.11 : Madame NORMAND Juliette, inspectrice du travail
- section 2.12 : Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail

3. Unité de contrôle n° 3

- section 3.1 :

Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'Unité de contrôle est chargée de l'intérim

- section 3.2 : Monsieur BOURDON Michel, inspecteur du travail
- section 3.3 :

Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'Unité de contrôle est chargée de l'intérim

- section 3.4 : Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail
- section 3.5 :

Monsieur BOURDON Michel, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim

- section 3.6 : Madame LEROY-CHINSKY Ilana, inspectrice du travail
- section 3.7 : Madame VANDAMME Alexandra, inspectrice du travail
- section 3.8 : Monsieur WYTS William, inspecteur du travail
- section 3.9 : Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'Unité de contrôle

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle en charge de la section 3-9, l'intérim sera assuré par un autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôleuse du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle affecté dans la même ou une autre unité de contrôle.

Article 4 :

La décision n°2021-41 du 01 avril 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise est abrogée.

Article 5 :

La présente décision prend effet au 1^{er} mai 2021.

Article 6 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 14 avril 2021

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Gaëtan RUDANT

**SIGNÉ PAR
CERTIFICAT
ÉLECTRONIQUE**